

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Aménagements paysagers

Qualification QualiPaysage « Confirmée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	Confirmée, Aménagements paysagers
Date de l'analyse	
Analyste	

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Définition de l'activité L'entreprise exerce une activité d'aménagements paysagers correspondant aux prestations du marché.	Présentation de l'entreprise, extrait Kbis, mémoire technique, références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Diversification des compétences Les références couvrent au moins 4 domaines d'activité, dont obligatoirement les travaux de plantation et d'engazonnement.	Attestations de travaux, certificats de capacité, descriptifs des opérations réalisées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Ancienneté des références Les références concernent des travaux réalisés depuis moins de 4 ans.	Attestations datées, certificats de capacité, PV de réception, références datées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
4	Montants des références Les montants de travaux atteignent au minimum 80 000 € HT sur 4 attestations ou 120 000 € HT sur un nombre supérieur d'attestations.	Attestations ou certificats mentionnant les montants HT des travaux réalisés.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Moyens humains Les moyens humains apparaissent adaptés aux prestations demandées.	Organigramme, effectifs par fonction, liste des équipes, planning prévisionnel de mobilisation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Moyens matériels Les moyens matériels sont démontrés et cohérents avec les prestations attendues.	Liste du matériel, justificatifs de propriété ou de location, contrats de location, contrôles éventuels.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Compétences du dirigeant Le dirigeant justifie de compétences ou d'une expérience équivalentes aux exigences QualiPaysage.	CV, diplôme, attestations de formation, justificatifs d'expérience professionnelle.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Encadrement Le ratio d'encadrement paraît cohérent avec les effectifs et les prestations à réaliser.	Organigramme, fiches de poste, CV des chefs d'équipe/conducteurs de travaux, classifications conventionnelles.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
9	Documents photographiques L'entreprise produit des photographies permettant d'apprécier les réalisations.	Au minimum deux photographies représentatives par chantier présenté.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
10	Règles professionnelles Les éléments produits permettent d'apprécier la maîtrise des règles professionnelles, normes, DTU et fascicule 35 applicables.	Mémoire technique, procédures internes, références de chantiers, éléments démontrant l'application des règles professionnelles.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

I Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Confirmée » – Aménagements paysagers ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

I Observations complémentaires de l'acheteur

I Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

I Rappel

La qualification QualiPaysage « Confirmée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- les compétences techniques de l'entreprise ;
- la diversité des domaines d'intervention ;
- l'expérience récente sur des opérations comparables ;
- les montants de travaux réalisés ;
- les compétences du dirigeant et de l'encadrement ;
- les moyens humains et matériels mobilisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.